

Éducation postsecondaire, Formation et Travail

Rapport annuel
2016–2017

Éducation postsecondaire, Formation et Travail
Rapport annuel 2016-2017

Gouvernement du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-1780-2 (version imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-1781-9 (version anglaise en ligne)
ISBN 978-1-4605-1782-6 (version française en ligne)
ISSN 1919-7675 (version imprimée bilingue)
ISSN 1920-7212 (version anglaise en ligne)
ISSN 2368-8122 (version française en ligne)

11519 | 2017.11 | imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Des ministres à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de notre très haute considération.



Gilles LePage
Le ministre
Travail, Emploi et Croissance démographique



Roger Melanson
Le ministre
Président du Conseil du Trésor
Ministre de l'Éducation postsecondaire
Ministre responsable des Affaires autochtones
Ministre responsable de la Politique d'expansion
du commerce

Du sous-ministre aux ministres

Monsieur Roger Melanson
Monsieur Gilles LePage
Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour l'exercice financier du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Je vous prie de recevoir, Messieurs, l'assurance de ma très haute considération.



Le sous-ministre
Jean-Marc Dupuis

Table des matières

Message des ministres	1
Message du sous-ministre	2
Priorités stratégiques	3
Gestion de la stratégie.	3
Faits saillants	4
Mesures du rendement.	5
Survol des activités du ministère.	11
Aperçus et faits saillant des divisions	12
Information financière	22
Résumé des activités de dotation	26
Résumé des projets de loi et des activités législatives	27
Résumé des activités liées aux langues officielles	29
Résumé des recommandations du Bureau de la vérificatrice générale.	31
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	32
Annexe A.	33
Services et emplacement des bureaux du ministère.	33

Message des ministres

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a pour mission de donner aux personnes les moyens d'acquérir les habiletés et les connaissances pour réussir au Nouveau-Brunswick où elles peuvent vivre, apprendre et travailler dans un milieu équitable, sûr et inclusif.

Le mandat du ministère est de cultiver un effectif et une population bien éduqués, hautement compétents et productifs au moyen de programmes et de services novateurs qui contribuent à une province prospère.

Que ce soit en offrant des possibilités aux étudiants qui ont besoin de soutien financier pour obtenir une éducation postsecondaire, en offrant aux jeunes Néo-Brunswickois la chance d'obtenir une expérience en cours d'emploi ou en aidant quelqu'un à intégrer le marché du travail pour la première fois, il ne fait aucun doute que le travail que fait le ministère a des retombées positives et durables sur la vie des gens.

Pendant que nous continuons de remettre le Nouveau-Brunswick en marche avec de nouvelles possibilités, nous estimons qu'il est aussi important de mettre en évidence certaines des réalisations que nous avons accomplies ensemble durant la dernière année, notamment :

- nous avons continué à rendre l'éducation postsecondaire plus accessible et plus abordable pour tous les Néo-Brunswickois en annonçant le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne;
- nous avons lancé le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique, tributaire des employeurs, qui complétera les efforts du gouvernement en vue d'augmenter le nombre de nouveaux arrivants qui travaillent et s'établissent au Nouveau-Brunswick;
- nous avons à nouveau augmenté le salaire minimum, bénéficiant à des milliers de Néo-Brunswickois;
- nous avons déposé un projet de loi afin d'établir le jour de la Famille, un nouveau jour férié payé qui sera observé pour la première fois en février 2018.

Malgré les efforts encourageants que nous déployons ensemble, il nous reste toujours du travail à accomplir. La province continue de faire face aux défis liés au vieillissement de la population, à l'exode des jeunes et aux faibles taux de natalité. C'est pourquoi nous travaillons sans relâche et ciblons nos efforts pour interpeller le plus de Néo-Brunswickois possible tout en attirant de nouveaux arrivants dans la province au moyen de divers programmes de sensibilisation. De plus, notre gouvernement continuera de travailler avec les intervenants, dont des étudiants, des dirigeants du milieu de travail, des organisations multiculturelles et de nombreuses autres parties, pour avancer ensemble de la meilleure façon possible.

Nous remercions notre personnel dynamique et dévoué de tout ce qu'il accomplit pour faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où vivre, travailler et élever une famille.



Gilles LePage
Le ministre
Travail, Emploi et Croissance démographique



Roger Melanson
Le ministre
Président du Conseil du Trésor
Ministre de l'Éducation postsecondaire
Ministre responsable des Affaires autochtones
Ministre responsable de la Politique d'expansion du commerce

Message du sous-ministre

Le rapport annuel 2016-2017 fait état des mesures et des initiatives qu'a entreprises le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Au cours de l'exercice financier, le ministère a atteint des buts et des objectifs clés pour aider à donner aux Néo-Brunswickois l'éducation, la formation et les compétences dont ils ont besoin pour réussir dans une main-d'œuvre hautement concurrentielle au 21e siècle.

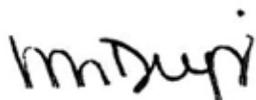
En tant que sous-ministre, je suis satisfait de la réussite continue de divers programmes et services de longue date.

L'an dernier, le personnel du ministère a continué à travailler afin de préparer le lancement du Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne à l'intention des étudiants qui fréquentent une université ou un collège publics au Nouveau-Brunswick; de mettre en œuvre le nouveau modèle de contributions fixes du gouvernement fédéral, ce qui signifie que bien plus d'étudiants d'ici auront droit à des niveaux supérieurs d'aide financière aux étudiants; de collaborer avec les autres provinces de l'Atlantique et le gouvernement fédéral pour élaborer le programme pilote d'immigration au Canada atlantique, qui poursuivra nos efforts pour faire croître la population de la province; et d'augmenter le salaire minimum pour avoir une incidence positive sur le revenu de nos travailleurs les moins bien rémunérés.

Il ne s'agit là que de quelques exemples parmi les nombreuses réalisations importantes du dernier exercice. J'ai bon espoir que l'exercice qui commence sera ponctué de plusieurs occasions pour nous de continuer à faire du Nouveau-Brunswick l'un des meilleurs endroits où travailler dans un milieu sûr, diversifié et inclusif.

Il ne fait aucun doute que le Nouveau-Brunswick, comme n'importe quelle autre province d'ailleurs, continuera d'être confronté à plusieurs défis. Toutefois, j'ai bon espoir que nous aurons la bonne équipe en place pour poursuivre nos efforts, au profit de tous les Néo-Brunswickois.

Je remercie tous les membres du personnel du ministère de leur engagement et dévouement inébranlables afin d'offrir d'excellents services à la population du Nouveau-Brunswick.



Le sous-ministre
Jean-Marc Dupuis

Priorités stratégiques

Gestion de la stratégie

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle fondé sur les pratiques fonctionnelles de pointe en vue de créer, de communiquer et d'examiner des stratégies. Ce processus donne à la fonction publique une méthode éprouvée permettant d'exécuter la stratégie et d'alimenter constamment l'amélioration. Le développement de la stratégie, en utilisant le système de gestion formel, commence par une vision stratégique pour faire avancer le Nouveau-Brunswick. Cette vision est ancrée dans cinq domaines prioritaires :

- **Emplois** : Instaurer le meilleur environnement pour permettre aux Néo-Brunswickois et aux entreprises de créer des emplois grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur dévouement au travail. Les efforts de croissance seront guidés par le *Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick* qui met l'accent sur les objectifs suivants : renforcer notre main-d'œuvre, renforcer notre capacité d'innovation, accroître la souplesse du gouvernement, stimuler les investissements publics et privés dans les infrastructures stratégiques et accroître les investissements en capital du secteur privé.
- **Éducation** : Améliorer l'éducation en s'orientant à l'aide de deux plans d'éducation de 10 ans, soit *Everyone at Their Best* dans le secteur anglophone et *Donnons à nos enfants une longueur d'avance* dans le secteur francophone, qui définit les objectifs du système de garderies éducatives et établit des attentes claires en matière de normes et de rendement. Pendant la première année, les domaines d'intervention sont les suivants : veiller à ce que les enfants et les autres apprenants acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour réussir à l'école et dans la vie, améliorer les compétences en littératie et en numératie chez tous les apprenants et faire les efforts nécessaires pour accroître l'accessibilité et l'abordabilité de l'éducation postsecondaire.
- **Familles** : Créer un Nouveau-Brunswick plus sain et plus fort en mettant l'accent sur sept principaux domaines : améliorer l'accès aux soins primaires et aux soins de courte durée, promouvoir le mieux-être, soutenir les personnes ayant des problèmes de santé mentale, faciliter le vieillissement en santé et le soutien aux aînés, faire progresser l'égalité des femmes, réduire la pauvreté et fournir un soutien aux personnes ayant un handicap.
- **Relations avec le gouvernement fédéral et les Autochtones** : Renforcer les liens avec les Premières Nations, intensifier les mesures à l'égard des changements climatiques et travailler avec le gouvernement fédéral pour maximiser le financement fédéral, notamment optimiser le financement des infrastructures et accroître la main-d'œuvre grâce à l'immigration.
- **Gouvernement intelligent** : Optimiser l'argent des contribuables en transformant la culture du gouvernement, en éliminant les chevauchements, en adoptant de nouvelles technologies novatrices pour améliorer les services et les économies et s'assurer que le GNB dispose d'une main-d'œuvre prête avec les compétences, la formation, le soutien, le leadership et le milieu de travail dont elle a besoin pour réussir.

Faits saillants

Durant l'exercice financier 2016-2017, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail s'est concentré sur plusieurs priorités stratégiques.

- Le ministère a joué un rôle de premier plan dans une diversité d'initiatives et de projets de l'unité d'exécution des priorités, notamment :
 - Le lancement du programme pilote d'immigration au Canada atlantique, dans le cadre duquel Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada travaille avec le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse afin d'augmenter l'immigration afin de compenser le rétrécissement du marché du travail.
 - L'examen du programme d'aide financière aux étudiants, dont un examen en particulier de la bourse d'aide aux études afin d'offrir d'autres options d'aide financière qui offriront plus de possibilités aux Néo-Brunswickois d'accéder aux fonds pour suivre une éducation postsecondaire.
 - La réalisation de divers projets ayant trait au développement et à la promotion de l'information sur le marché du travail comme moyen d'aider les jeunes, leur famille et leur collectivité à mieux comprendre le marché du travail en général au Nouveau-Brunswick, ce qui leur permet de prendre des décisions éclairées au sujet de leur éducation, des parcours d'emploi et des possibilités qui s'offrent à eux.
 - L'engagement des universités publiques du Nouveau-Brunswick dans des discussions afin de signer un protocole d'entente qui assurerait la stabilité et la constance des droits de scolarité et du financement sur plusieurs années, permettant ainsi aux établissements et aux étudiants de prédire les coûts et les besoins en financement pour les études postsecondaires.
 - La direction de l'initiative de travail à domicile, qui a permis de recueillir de l'information au sujet des possibilités d'offre de main-d'œuvre et d'emploi dans la population active distribuée du Nouveau-Brunswick afin d'accroître les possibilités pour les Néo-Brunswickois, en particulier dans les régions rurales.
- De plus, le ministère apporte une contribution importante au travail mené par d'autres ministères, dont :
 - L'appui à l'initiative du continuum d'apprentissage expérientiel et d'emploi du ministère du Développement social. Des programmes et des services relatifs au marché du travail sont offerts pour aider les clients sans emploi à recevoir de l'aide sociale afin d'établir de meilleurs liens avec le marché du travail à l'aide d'une formation théorique et pratique en milieu de travail.
 - La contribution à la mise en œuvre des recommandations prioritaires provenant du *Plan d'action-emploi pour les personnes handicapées* sous la direction du Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées. Dans le cadre de ces projets, mentionnons le soutien aux personnes ayant un handicap au moyen du recrutement et de la formation d'autres interprètes; l'élaboration de possibilités de formation pour les formateurs en milieu de travail; un soutien aux possibilités de stage; et l'amélioration des possibilités et des mesures de soutien aux possibilités de travail indépendant.
 - La collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour attirer de nouveaux entrants grâce aux efforts d'immigration axés sur les débouchés entrepreneuriaux dans l'agriculture et l'aquaculture.

Mesures du rendement

Objectifs Emplois	Mesure
Mettre à profit les possibilités au moyen du modèle des possibilités.	Les nouvelles possibilités dans la population active distribuée du Nouveau-Brunswick.
Éducation	Mesures
Rendre l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick accessible et abordable pour tous les Néo-Brunswickois.	Le nombre d'étudiants admissibles au Programme des droits de scolarité gratuits.
	Le nombre de jeunes à qui l'information du marché du travail est communiquée au moyen de présentations portant sur le développement personnel et la planification de carrière.
Relations avec le gouvernement fédéral et les Autochtones	Mesure
Accroître la main-d'œuvre par l'immigration.	Le nombre d'immigrants au titre de la catégorie d'immigration économique venant au Nouveau-Brunswick dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick, le volet Entrée express et le programme pilote d'immigration au Canada atlantique.
Gouvernement intelligent	Mesure
Équilibrer le budget provincial d'ici 2020-2021.	Le ratio des dépenses réelles aux dépenses budgétées.

Emplois

Objectif de la mesure

Mettre à profit les possibilités au moyen du modèle des possibilités.

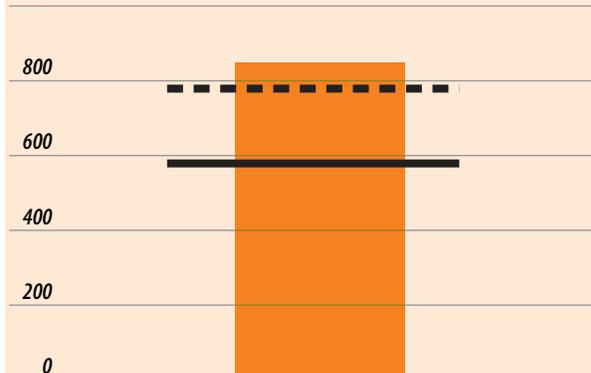
Mesure

Les nouvelles possibilités dans la population active distribuée du Nouveau-Brunswick.

Description de la mesure

Il s'agit d'une mesure du nombre de possibilités uniques de travail à domicile établies à l'aide d'une évaluation des avis d'emploi au Canada sur trois semaines en janvier et en février 2017. Parmi les sources, mentionnons les sites Web généraux de recrutement sur le marché du travail; les sites Web de l'industrie; les sites Web régionaux en particulier; et les agences de recrutement professionnelles.

1 000



Rendement général

Les résultats ont dépassé les attentes par rapport au nombre de possibilités uniques établies.

— Référence : 579
- - - - - Objectif : 779
Résultat réel : 849

Quelle est la raison d'être de cette mesure?

La mesure nous éclairera sur la disponibilité des possibilités de travail à domicile pour les Néo-Brunswickois. Elle nous informera aussi au sujet des sortes de possibilités de travail à domicile qu'offrent les employeurs.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Un projet pilote a été mené pour favoriser la réalisation de ce résultat prioritaire. La première phase a comporté la collecte d'information sur l'offre de main-d'œuvre au moyen d'une plate-forme en ligne ainsi que la promotion des possibilités de travail à domicile au Nouveau-Brunswick. La deuxième phase a comporté l'analyse de l'offre et de la demande du marché du travail afin de cerner les possibilités d'apparier les employés à la recherche d'un emploi dans la population active distribuée et les employeurs à la recherche de tels employés. D'après les résultats de la recherche et les efforts d'appariement, il a été déterminé que le marché principal se rattache aux centres de service à la clientèle. Le travail supplémentaire à cet égard sera transposé aux projets dirigés par Opportunités Nouveau-Brunswick.

Éducation

Objectif de la mesure

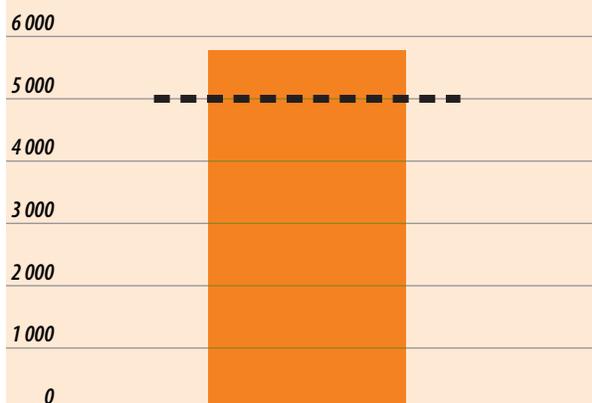
Rendre l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick accessible et abordable pour tous les Néo-Brunswickois.

Mesure

Le nombre d'étudiants admissibles au Programme des droits de scolarité gratuits.

Description de la mesure

La mesure compte le nombre d'étudiants admissibles à recevoir une aide financière du Programme des droits de scolarité gratuits par année, dont ceux qui y étaient admissibles mais qui étaient entièrement financés par le gouvernement fédéral et n'avaient pas besoin d'une aide financière du Programme des droits de scolarité gratuits.



Rendement général

Le nombre réel a dépassé le montant visé de trois pour cent.

* Ces données sont déclarées en fonction de l'année d'études, soit du 1er août 2016 au 31 juillet 2017.

— **Référence** : C'est la première année que le Programme était offert; il n'y a donc aucune information de référence.

- - - **Objectif** : 5 000 (nombre estimé de clients admissibles en fonction de l'année d'études 2013-2014).

Résultat réel : 5 780 (en date du 1er mai 2017, les chiffres révisés qui refléteront une année d'études au complet seront disponibles en septembre 2017).

Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Le programme des droits de scolarité a été créé pour rendre l'éducation postsecondaire accessible et abordable pour les Néo-Brunswickois. Comprendre les taux de participation au programme nous informe au sujet de son efficacité en établissant le nombre d'étudiants de la province qui accèdent à l'aide financière.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

En 2016-2017, plus d'efforts ont été consacrés à la promotion et au marketing du Programme des droits de scolarité. Notamment, il s'agissait de s'assurer que les écoles disposaient de l'information et que des services de counseling d'emploi étaient offerts pour veiller à ce que les Néo-Brunswickois désirant suivre une éducation postsecondaire connaissent l'aide disponible.

Éducation

Objectif de la mesure

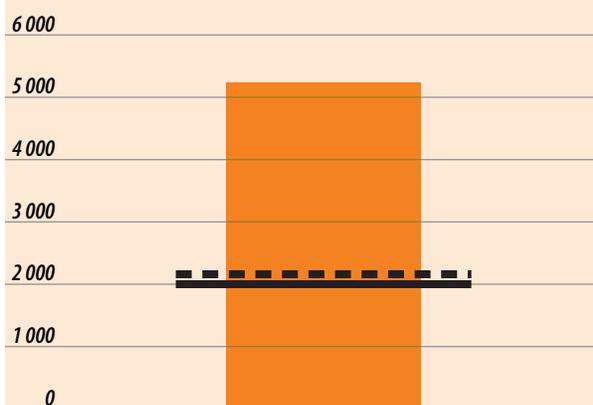
Rendre l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick accessible et abordable pour tous les Néo-Brunswickois

Mesure

Le nombre de jeunes à qui l'information sur le marché du travail (IMT) est communiquée au moyen de présentations portant sur le développement personnel et la planification de carrière.

Description de la mesure

La mesure compte le nombre de jeunes en 9e et 10e année (districts anglophones et francophones) qui ont reçu une présentation portant sur l'information sur le marché du travail et se rattachant au développement personnel et à la planification de carrière.



Rendement général

Des présentations ont été données à un nombre correspondant à 2,5 fois le nombre ciblé de jeunes.

— Référence : 2 000
- - - Objectif : 2 160
Résultat réel : 5 235

Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Fournir de l'information aux jeunes du Nouveau-Brunswick est un élément qui garantit que ces derniers savent vraiment quelles sont les possibilités actuelles et futures sur le marché du travail dans la province. S'assurer que cette information est communiquée aux élèves de 9e et 10e année permet à ces derniers de prendre des décisions plus éclairées au sujet des parcours d'éducation postsecondaire et d'emploi.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

La présentation sur l'IMT et l'information connexe n'ont pas cessé d'évoluer depuis le début de l'initiative. En 2016-2017, d'autres partenariats ont été formés avec le personnel régional responsable des services d'emploi et d'apprentissage continu pour appuyer les efforts accrus consacrés à la prestation dans la province.

Relations avec le gouvernement fédéral et les Autochtones

Objectif de la mesure

Accroître la main-d'œuvre par l'immigration.

Mesure

Le nombre d'immigrants au titre de la catégorie d'immigration économique venant au Nouveau-Brunswick dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick, du volet Entrée express et du programme pilote d'immigration au Canada atlantique.

Description de la mesure

La mesure est la somme du nombre d'immigrants désignés au cours de l'année civile en vue d'une résidence permanente dans le cadre du Programme des candidats de la province et du volet Entrée express. Elle exclut les réfugiés. La mesure comprend seulement le candidat principal, et non son conjoint et sa famille (soit 1 900 travailleurs reçus par la voie de l'un de ces programmes, ce qui pourrait se traduire par un nombre maximal de 5 000 immigrants lorsque le conjoint et la famille sont comptés). Le programme pilote d'immigration au Canada atlantique a été lancé au début de l'année 2017.

1 500

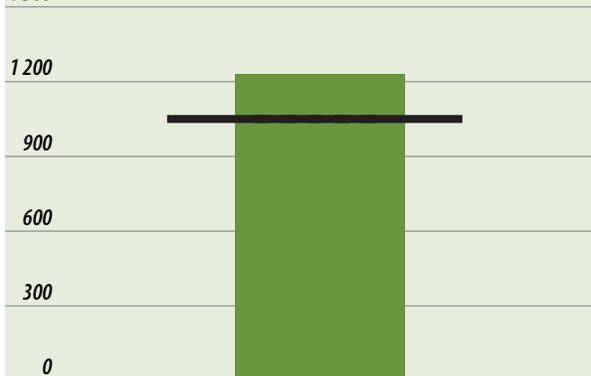
1 200

900

600

300

0



Rendement général

* Ces données sont déclarées en fonction de l'année civile 2016 pour correspondre aux rapports du gouvernement fédéral.

- Référence : 1 050 (attribution)
- - - - - Objectif : 1 050 (425 par le volet Entrée express et 625 par le Programme des candidats provinciaux)
- Résultat réel : 1 230 (575 par le volet Entrée express et 655 par le Programme des candidats provinciaux)

Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Compte tenu du rétrécissement du marché du travail au Nouveau-Brunswick, les employeurs trouvent qu'il est de plus en plus difficile de trouver des travailleurs pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre. L'arrivée d'immigrants au titre de la catégorie d'immigration économique, d'immigrants ayant un lien avec le marché du travail, est vue comme une possibilité déterminante pour combler nos lacunes de main-d'œuvre.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Le programme pilote d'immigration au Canada atlantique a été lancé. Il s'agit d'un projet de collaboration entre le gouvernement fédéral et le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. Le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique est un programme d'immigration de trois ans, tributaire des employeurs, dont l'objectif est d'attirer et de conserver des talents provenant de partout dans le monde tout en appuyant la croissance démographique et en comblant les pénuries de travailleurs. Les activités ont compris notamment le recrutement d'employeurs ainsi que le recrutement d'immigrants parmi les travailleurs qualifiés et les étudiants étrangers.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Équilibrer le budget provincial d'ici 2020-2021.

Mesure

Le ratio des dépenses réelles aux dépenses budgétées

Description de la mesure

Le ratio indique si le ministère se conforme au budget des dépenses qu'il a déposé au début de l'exercice. Il se chiffrera à plus de 100 % s'il y a dépassement budgétaire et à moins de 100 % dans le cas contraire.



Rendement général

Le ministère a fixé son budget brut en 2016-2017 à 613 627 041 \$. Les dépenses réelles ont totalisé 614 183 494 \$, ce qui représente un écart budgétaire de 556 453 \$ (dépassement des dépenses).

L'écart était surtout attribuable à une augmentation des dépenses associées à divers programmes d'emploi en raison d'un financement supplémentaire du gouvernement fédéral. Le ministère a surveillé les dépenses de façon continue au cours de l'année pour apporter des mesures correctives si possible.

— Référence : 100,2 %
- - - Objectif : 100
Résultat réel : 100,1 %

Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Les Néo-Brunswickois tiennent à ce que les fonds publics ajoutent de la valeur et soient dépensés de façon judicieuse. Pour assurer la viabilité à long terme des budgets, les ministères doivent fournir les programmes et les services à la population du Nouveau-Brunswick en respectant leur budget.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Pour atteindre cet objectif, le ministère a réalisé le projet suivant :

- La surveillance continue des dépenses.

Survol des activités du ministère

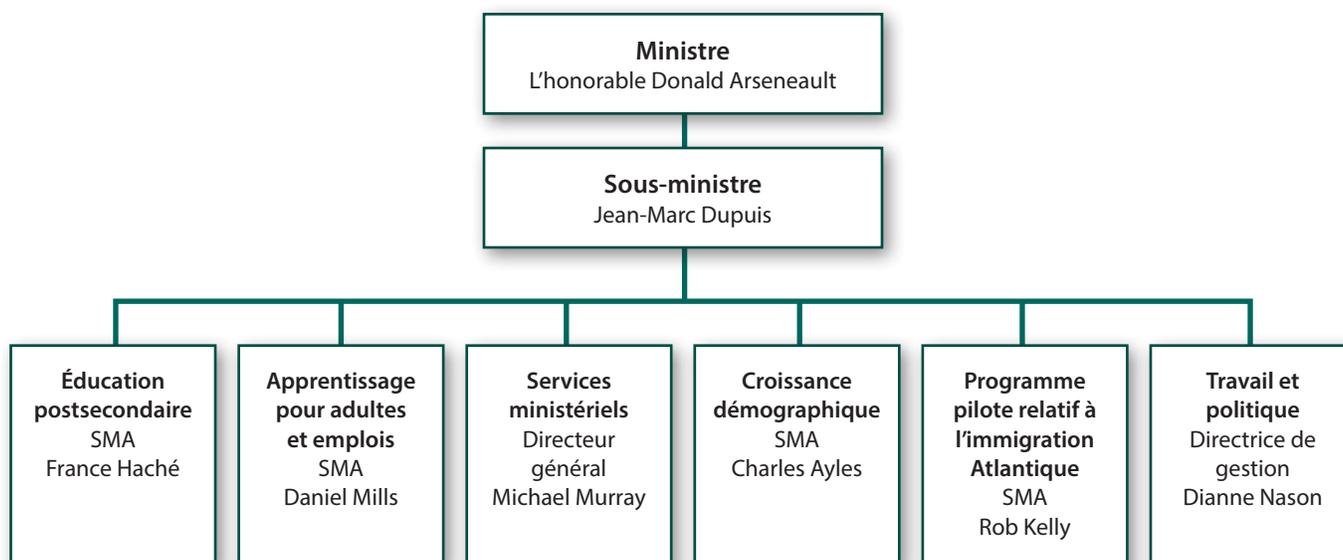
Mission

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a pour mandat de donner aux personnes les moyens d'acquérir les habiletés et les connaissances pour réussir au Nouveau-Brunswick où elles peuvent vivre, apprendre et travailler dans un milieu équitable, sûr et inclusif. Le ministère cherche aussi à cultiver un effectif et une population bien éduqués, hautement compétents et productifs au moyen de programmes et de services novateurs qui contribuent à une province prospère.

Vision

Nous envisageons un Nouveau-Brunswick prospère, où les établissements d'enseignement postsecondaire, les entreprises et le gouvernement collaborent pour encourager l'innovation, la diversité emploi.

Organigramme de haut niveau – Cadres supérieurs



Aperçus et faits saillant des divisions

Division du travail et de la politique

La **Division du travail et de la politique** a pour mandat de fournir des services à l'ensemble de la population en appliquant divers règlements et lois qui relèvent du ministère. La division appuie également le ministère en assumant les fonctions suivantes : élaboration de politiques qui cadrent avec les priorités et les activités du gouvernement; recherche et analyse, dont la collecte d'information sur le marché du travail et les évaluations des programmes; prévisions du marché du travail; analyses de l'environnement et services législatifs et de réglementation.

La **Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick** et le **Tribunal d'appel des accidents au travail** transmettent des rapports administratifs au ministre par l'intermédiaire de la directrice de gestion de la Division du travail et de la politique. Également par l'intermédiaire du bureau de la directrice de gestion, la division joue un rôle clé dans le soutien aux partenariats appropriés et au dialogue avec Travail sécuritaire NB et les intervenants de l'industrie relativement à l'élaboration de mesures stratégiques, législatives et réglementaires concernant l'hygiène et la sécurité au travail et l'indemnisation des travailleurs. Ces intervenants produisent des rapports annuels distincts du ministère.

La Division est constituée de la Direction des services en milieu de travail (relations industrielles et normes d'emploi), des services de défenseurs (défenseurs des travailleurs et défenseurs des employeurs) et des Services stratégiques.

La **Direction des services en milieu de travail (relations industrielles)** favorise des relations syndicales-patronales harmonieuses dans les secteurs privé et semi-public en offrant l'aide d'une tierce partie neutre et des services de médiation préventive. Elle offre l'aide d'une tierce partie en nommant un conciliateur, un médiateur, une commission de conciliation, une commission d'arbitrage ou une combinaison de ceux-ci afin d'aider les parties à sortir de l'impasse. La direction offre aussi des services de médiation préventive visant à promouvoir des relations de travail saines entre les parties, tandis qu'une convention collective est en vigueur. Le ministère régit

la *Loi sur les relations industrielles* et ses règlements en faisant la promotion de relations harmonieuses entre les employés et les employeurs dans les secteurs privés syndiqués et semi-publics de la province.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Vingt-sept conflits de travail ont été réglés avec l'intervention de la direction. Ces conflits sont survenus pendant la négociation de conventions collectives.*
- ♦ *Vingt-six conflits de travail ont été réglés avant que ne soient décrétés une grève ou un lock-out, dont un s'est soldé par un arrêt de travail.*
- ♦ *Vingt-et-un arbitres ont été nommés, et vingt-six griefs ont fait l'objet d'une médiation.*
- ♦ *La direction a offert des services de conciliation pour deux conflits dans le secteur public.*

La **Direction des services en milieu de travail (normes d'emploi)** promeut, supervise et applique la *Loi sur les normes d'emploi* et ses règlements. La *Loi*, qui s'applique à toutes les relations employés-employeurs réglementées par le gouvernement provincial, établit les normes minimales d'emploi qui portent sur le taux de salaire minimum et le taux des heures supplémentaires, les heures de travail, la paie de vacances ainsi que les jours fériés payés. La direction est chargée de représenter le directeur aux auditions devant la Commission du travail et de l'emploi du Nouveau-Brunswick. Un élément important du mandat consiste à sensibiliser et à renseigner les employeurs, les employés et les étudiants au sujet de leurs droits et de leurs responsabilités à l'égard des lois. Le personnel organise de nombreuses séances d'éducation dans toute la province pour mieux faire connaître la *Loi*.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Le salaire minimum est passé à 11 \$ l'heure le 1^{er} avril 2017.*

- ◆ Cent soixante-sept séances d'information ont été offertes sur les fondements de la Loi sur les normes d'emploi. Les séances s'adressaient aux élèves des écoles publiques et aux étudiants des établissements postsecondaires, aux intervenants, aux associations et aux nouveaux arrivants.
- ◆ La direction a répondu à 13 141 demandes de renseignements au sujet de l'emploi.
- ◆ La direction a enquêté sur 707 plaintes officielles et a mené 45 vérifications.
- ◆ Le site Web de la direction a été visité par 56 244 personnes.

Activités sur les normes d'emploi

Exercice financier	Nombre de séances d'information	Nombres de demandes de renseignements	Plaintes officielles ayant fait l'objet d'une enquête
2016-2017	167	13 141	707
2015-2016	211	12 984	903

En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, la **Direction des services des défenseurs (défenseur des travailleurs)** a le mandat d'aider les travailleurs blessés ainsi que les personnes à leur charge à régler les questions relatives aux indemnités pour accidents au travail. Les défenseurs les aident en leur procurant de l'information, en les conseillant et, au besoin, en les représentant lors des auditions d'appel. La direction veille à l'application des lois pertinentes sur les indemnités des accidents au travail et sur la santé et la sécurité au travail.

FAITS SAILLANTS

- ◆ Il y a eu 404 nouveaux cas, 626 cas clos et 498 cas actifs.
- ◆ Les défenseurs ont représenté des clients lors de 300 audiences devant le Tribunal d'appel des accidents au travail.

La **Direction des services des défenseurs (défenseur des employeurs)** a le mandat d'aider les employeurs avec des questions relatives aux indemnités pour accidents au travail par la communication et la consultation, et offre également des possibilités d'apprentissage en cours d'emploi. La direction offre aux employeurs des

conseils spécialisés et des services de représentation sur les dossiers d'indemnisation devant Travail sécuritaire NB. Elle offre des conseils spécialisés aux employeurs sur tous les aspects de l'indemnisation des accidents au travail et de la loi applicable.

FAITS SAILLANTS

- ◆ Il y a eu 70 cas actifs et 175 cas clos.
- ◆ Les défenseurs ont représenté des clients lors de 74 audiences devant le Tribunal d'appel des accidents au travail.

La **Direction des services stratégiques** élabore des propositions de politique efficaces et stratégiques, et des projets de recherche adaptés relatifs à une variété de questions prioritaires. Elle appuie le ministère dans la prise de décisions et l'élaboration de politiques au moyen de la recherche, de l'évaluation et de l'analyse. La direction dirige et soutient le développement des politiques, recueille de l'information sur le marché du travail, voit à ce que le ministère respecte ses obligations conformément à la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, veille à ce que le gouvernement respecte ses obligations en vertu des conventions internationales sur le travail et sur les droits de la personne et voit à ce que le gouvernement respecte ses obligations liées à la mobilité de la main-d'œuvre décrites dans le chapitre 7 de l'*Accord sur le commerce intérieur*.

FAITS SAILLANTS

- ◆ Le ministère a élaboré et a donné une nouvelle présentation portant sur l'information sur le marché du travail aux élèves du secondaire, soit à plus de 5 000 élèves dans les districts scolaires francophone et anglophone.
- ◆ Il a lancé un nouveau jeu éducatif, *ChatterHigh*, pour engager les jeunes, les parents et les enseignants dans la discussion sur l'information sur le marché du travail et sa pertinence dans la planification de carrière et du parcours d'éducation.
- ◆ Le ministère a mené à bien neuf projets d'évaluation concernant ses services et programmes d'emploi en vue de s'assurer que ceux-ci répondent aux besoins du marché du travail.

- ◆ *La deuxième phase de l'examen exhaustif de la législation associée à l'indemnisation des accidents du travail a mené à des modifications afin d'améliorer la structure de gouvernance du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB en faisant en sorte de maintenir l'expérience et les connaissances et de les transmettre aux nouveaux membres du conseil. Des modifications législatives ont aussi réglé des questions qui sont ressorties durant la réalisation de la première phase. Il s'agissait notamment de corriger l'omission de la capacité par le Tribunal d'appel des accidents au travail d'entendre les réexamens et de déléguer le pouvoir. Des modifications ont été adoptées pour conférer le pouvoir approprié à Travail sécuritaire NB de conclure des ententes et clarifier les questions financières, dont le calcul du taux de rendement des fonds de pension.*

Division de l'éducation postsecondaire

La **Division de l'éducation postsecondaire** est responsable de la surveillance du système d'éducation postsecondaire, y compris les universités et collèges publics et privés, de la prestation des programmes d'aide financière aux étudiants et des activités du Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick. La division offre une aide financière aux établissements publics et elle collabore étroitement avec eux à l'avancement de la recherche prioritaire et à la mise sur pied de projets axés sur les étudiants visant à accroître l'accès à l'éducation postsecondaire, à créer des possibilités d'apprentissage expérientiel, à établir des cheminements menant avec succès à l'obtention d'un diplôme et à faciliter les transferts de crédits entre les établissements publics.

La division comprend la Direction des affaires postsecondaires et des relations universitaires, la Direction de la recherche et des initiatives stratégiques, la Direction des services financiers pour étudiants et le Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick.

Le mandat de la **Direction des affaires postsecondaires et des relations universitaires** est axé sur la promotion de l'éducation postsecondaire dans la province en travaillant avec les établissements d'enseignement postsecondaire. La direction compte trois grandes unités : l'Unité des relations universitaires, l'Unité des relations collégiales et l'Unité de la formation professionnelle dans le secteur privé. Elle fournit des conseils et des direc-

tives concernant l'administration d'un transfert annuel vers les universités publiques par l'intermédiaire de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes. Elle appuie et conseille le ministre dans l'exécution des responsabilités du GNB en vertu de la *Loi sur les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick*. Elle est responsable de l'application de la *Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé*, laquelle régleme tous les collèges privés de formation professionnelle dans la province et garantit que les étudiants sont protégés financièrement en cas de fermeture d'un collège. En 2016-2017, 49 collèges privés étaient enregistrés et comptaient 3 517 étudiants.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Le GNB a investi 91,7 millions de dollars dans les activités des deux collèges communautaires.*
- ◆ *Il a investi 220 millions de dollars dans les activités du Collège de technologie forestière des Maritimes et des quatre universités publiques.*

La **Direction de la recherche et des initiatives stratégiques** promeut l'accès à l'éducation postsecondaire et à la formation, favorise une culture de recherche et d'innovation dans la province grâce aux établissements d'éducation postsecondaire publics et encourage la transition vers l'éducation postsecondaire puis vers le marché du travail. Elle promeut la communication interprovinciale sur les questions d'éducation postsecondaire et collabore avec d'autres gouvernements pour harmoniser les priorités stratégiques avec le secteur de l'éducation de la maternelle à la douzième année. Elle fournit des conseils d'orientation stratégique relativement au secteur de l'éducation postsecondaire.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Un financement de 7,2 millions de dollars a été accordé pour appuyer des projets et des programmes associés à la recherche et à l'innovation principalement par l'intermédiaire de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick, notamment le financement de 190 bourses d'études supérieures et de 110 postes d'adjoint à la recherche.*

- ◆ Un montant supplémentaire de 2,3 trois millions de dollars a été consenti aux établissements d'enseignement postsecondaire publics pour appuyer la création et la mise en œuvre de projets pilotes et d'autres initiatives visant à accroître l'accès à l'éducation postsecondaire des étudiants qui viennent de groupes sous-représentés, comme les Premières Nations et les personnes ayant un handicap.

La **Direction des services financiers pour étudiants** administre et met en œuvre les programmes d'aide financière aux étudiants des gouvernements fédéral et provincial. Elle encourage l'accès à l'éducation postsecondaire en fournissant aux étudiants admissibles résidant au Nouveau-Brunswick de l'aide financière en fonction de leurs besoins.

FAITS SAILLANTS

- ◆ Le ministère a administré 165,9 millions de dollars sous la forme d'aide financière accordée à 13 810 étudiants.

Le **Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick** (NBCCD) a le mandat provincial de devenir un centre d'excellence et de bâtir une communauté de pratique professionnelle en offrant une formation appliquée et entrepreneuriale en artisanat et en design. Il offre deux programmes de certificat (Fondements de l'art visuel et Études de cycles supérieurs) et huit programmes menant à un diplôme (les arts visuels autochtones, la création de mode, le dessin textile, la céramique, la joaillerie et l'orfèvrerie, le graphisme, les médias intégrés et la photographie).

FAITS SAILLANTS

- ◆ Le NBCCD a reçu une subvention de fonctionnement de 3,2 millions de dollars, faisant passer à 282 le nombre de ses places subventionnées.
- ◆ Il y a eu 125 diplômés du NBCCD en 2016-2017.

Division de l'apprentissage pour adultes et de l'emploi

La **Division de l'apprentissage pour adultes et de l'emploi** a le mandat de soutenir le développement des ressources humaines au Nouveau-Brunswick en assurant la prestation de programmes et de services d'alphabetisation et d'apprentissage aux adultes, en reconnaissant les acquis, en élaborant et en offrant des services de bibliothèques publiques afin de répondre aux besoins en matière d'information, d'éducation, de loisirs et de culture des Néo-Brunswickois, et en offrant des programmes et des services qui aident les sans-emploi du Nouveau-Brunswick à acquérir les compétences et l'expérience de travail nécessaires pour obtenir un emploi à temps plein et qui aident les employeurs du Nouveau-Brunswick à trouver les bons employés.

Les ententes Canada – Nouveau Brunswick sur le marché du travail

1. Au titre de l'Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le développement du marché du travail, le GNB a offert des services à 11 057 prestataires d'assurance-emploi actifs, en a aidé 8 209 actifs à accéder à un emploi et a permis de réaliser des économies de 29,72 millions de dollars au compte d'assurance-emploi. Le nombre total de clients servis dans le cadre de l'Entente se chiffrait à 14 815
2. Aux termes de l'Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le Fonds pour l'emploi, le GNB a offert des services à 3 306 clients.

Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique

Le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a créé le Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique. Le partenariat permet aux provinces de travailler ensemble afin d'améliorer la formation axée sur les compétences, de favoriser les occasions d'apprentissage, de recruter des immigrants et de les retenir, et de tirer profit des atouts des collectivités pour relever les nouveaux défis économiques et saisir les nouvelles possibilités économiques. Parmi les secteurs prioritaires cernés dans le cadre du plan d'action du Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique figurent notamment l'attraction et l'immigration, l'harmonisation de l'apprentissage,

les programmes d'emploi fédéraux, l'information sur le marché du travail, les soutiens opérationnels et les initiatives destinées aux jeunes.

La division comprend la Direction des services d'emploi et d'apprentissage continu, la Direction de l'apprentissage et de la certification professionnelle et le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick.

La **Direction des services d'emploi et d'apprentissage continu** offre des programmes et des services d'emploi ainsi que des occasions d'apprentissage continu aux Néo-Brunswickois dans le but d'harmoniser de façon stratégique les programmes, les ressources et les possibilités d'apprentissage afin de répondre systématiquement aux besoins des clients quant au marché du travail. La direction voit à ce que les programmes et les services d'emploi offerts par le ministère soient adaptés aux besoins des chercheurs d'emploi, des apprenants adultes et des employeurs, à ce que de nouvelles initiatives soient mises au point quand on trouve une lacune dans les services et à ce que le personnel local dispose des outils et du soutien nécessaires pour répondre aux besoins de formation et d'emploi des clients. La direction est chargée d'augmenter le taux d'alphabétisation et les compétences essentielles au travail.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La direction a travaillé étroitement en partenariat avec le ministère du Développement social afin d'offrir le continuum d'apprentissage expérientiel et d'emploi. L'objectif de l'initiative de trois ans est d'améliorer les résultats sur le marché du travail des clients de l'aide sociale en offrant un continuum de services de pré-employabilité, les techniques de préparation à l'emploi, la formation aux compétences essentielles au travail et une expérience de travail. Quatorze classes ont été lancées au cours de la première année, soit 2016-2017, ce qui correspond à 169 clients.*
- ♦ *La direction a continué d'accroître sa participation en s'associant aux Premières Nations et aux groupes autochtones dans des initiatives liées au marché du travail, à la formation et à l'emploi. Cinquante Autochtones ont été formés pour travailler comme techniciens en archéologie. Ces personnes ont décroché un emploi dans divers projets au Nouveau-Brunswick ayant besoin de leurs services.*

- ♦ *La direction a continué à explorer les approches novatrices afin de combler les pénuries de compétences. À Saint John, une quarantaine de nouveaux arrivants ont suivi une formation ciblée en compétences essentielles au travail afin de les préparer pour un emploi auprès d'une entreprise locale de confection de vêtements. Environ 95 % d'entre eux ont conservé leur emploi auprès de cet employeur.*
- ♦ *L'initiative de formation en langue seconde fut lancée en janvier 2017. Elle offre aux Néo-Brunswickois une formation dans leur seconde langue officielle afin d'accroître leur employabilité. La formation s'adresse aux personnes du Nouveau-Brunswick sans emploi qui ont indiqué dans leur plan d'action-emploi, établi avec un conseiller en emploi, avoir besoin d'une formation en langue seconde.*

Formation en compétences essentielles au travail

Année	Nombre d'apprenants	Nombre d'initiatives
2016-2017	1 304 *	117
2015-2016	1 367	85

*Des 1 304 personnes qui ont suivi une formation, 225 étaient employées, 1 053 étaient sans emploi et 26 étaient des apprentis.

Programme	Nombre de personnes aidées par les programmes	
	2016-2017	2015-2016
Aide au travail indépendant	359	388
Stage d'emploi étudiant pour demain	1,614	1 439
Services de support à l'emploi et à la formation	825	678
Formation et perfectionnement professionnel	7 429	7 324
Aptitudes à l'emploi	470	470
Accroissement de l'emploi -- Initiative Promesse d'emploi	818 488 postes	1 570 522 postes
Fonds d'emploi pour les jeunes	1 428	1 482

La **Direction de l'apprentissage et de la certification professionnelle** offre des possibilités de formation en apprentissage, de perfectionnement professionnel et de certification de qualité tout au long de la vie pour les professions désignées, possibilités qui sont uniformes et à jour et qui répondent aux besoins de l'industrie et de sa main-d'œuvre. Grâce à ses bureaux régionaux, la direction offre ces services à des milliers d'apprentis des métiers spécialisés et de gens de métier en prévoyant des possibilités de niveau de formation, en validant les programmes d'études et en travaillant en vue de s'assurer que les gens qui exercent des tâches dans divers secteurs possèdent les qualifications nécessaires. La direction a veillé à ce que la main-d'œuvre soit munie des compétences et des connaissances lui permettant de fonctionner efficacement sur le marché du travail. Elle détermine les besoins en formation de concert avec l'industrie, élabore les programmes dans les 50 professions pour lesquelles est offerte une formation en apprentissage et fournit des services de certification dans les 69 professions désignées.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *En 2016-2017, il y a une baisse de 184 inscriptions du côté de l'apprentissage. Il y a eu 994 inscriptions comparativement à 1 178 l'année précédente.*
- ◆ *En 2016-2017, 838 certificats ont été délivrés, comparé à 846 l'année précédente.*
- ◆ *L'objectif visant à harmoniser la formation professionnelle au Canada atlantique et au pays a été poursuivi. À la fin de l'exercice 2016-2017, la direction avait harmonisé sensiblement neuf métiers Sceau rouge nationaux dans quatre domaines principaux. Les activités au Canada atlantique en vue d'harmoniser les 21 composantes principales établies ont très bien progressé.*
- ◆ *En 2016, pour la première fois, le Nouveau-Brunswick a tenu une compétition nationale de compétences à Moncton. L'activité a été un succès ayant attiré plus de 500 compétiteurs de partout au pays dans les domaines de la technologie et des métiers. De plus, des élèves du secondaire des quatre coins de la province ont pris part à des dizaines de possibilités de faire l'essai des tâches d'un métier afin d'avoir une idée de ce que comporte le travail manuel.*

- ◆ *Le conseiller en stratégies d'apprentissage de la direction a continué d'être l'envie du pays lorsque vient le temps d'aider les apprentis à combler les lacunes d'apprentissage dans leur bloc de formation. Il avait pour fonction de déterminer les apprentis qui ont besoin de mesures d'accommodement afin de les mettre sur la voie du succès tout en suivant leur bloc de formation. Il a atteint un nouveau sommet, soit 514 clients en 2016-2017, comparativement à 505 au cours de l'exercice financier précédent.*

Le **Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick** est chargé d'offrir aux résidents du Nouveau-Brunswick, en vertu de la *Loi sur les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick* et de la *Loi sur la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick*, des services de bibliothèque publique qui répondent à leurs besoins éducatifs, informationnels, culturels et récréatifs. Le service est responsable de l'élargissement de la collection, de la gestion du catalogue provincial, de la gestion, du développement et du soutien des systèmes de bibliothèque et de technologie de l'information et de l'exécution de programmes et de services de bibliothèque pour tous les âges. Il établit des contacts avec les municipalités participantes, les commissions de bibliothèques publiques locales, les partenaires et les intervenants. Elle offre un accès à une collection provinciale de deux millions de documents dans une variété de médias grâce à une carte de bibliothèque provinciale ainsi que des services et des programmes pour les personnes de tout âge qui favorisent la lecture, la littératie, l'éducation et l'apprentissage continu. Les services comprennent 65 bibliothèques (52 bibliothèques publiques, 11 bibliothèques publiques-scolaires et un volet virtuel, ainsi qu'une volet de services bibliothécaires postaux) gérés par cinq régions de bibliothèques et un bureau provincial.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Les Néo-Brunswickois ont souligné le Mois des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick pour la première fois en octobre 2016 sous le thème Cultivez votre imagination. Le public a participé à des programmes et des services axés sur les livres, la musique et les films du Nouveau-Brunswick pour célébrer le riche patrimoine littéraire et culturel de la province.*

- ◆ *Cinq centres de ressources ont commencé à offrir des services sept jours par semaine dans le cadre d'un projet pilote.*
- ◆ *Le Service des bibliothèques publiques a entrepris un projet pilote en partenariat avec l'Institut pour la citoyenneté canadienne dans les centres de ressources et les grandes bibliothèques pour offrir des laissez-passer culturels. Ces laissez-passer ont été remis aux nouveaux citoyens canadiens et leur ont permis de visiter gratuitement des parcs nationaux, des musées et des sites historiques partout au Canada. Ces laissez-passer étaient disponibles dans les bibliothèques participantes.*
- ◆ *Les usagers des bibliothèques publiques ont pu emprunter des laissez-passer gratuits au Village historique de Kings Landing et au Village historique acadien avec leur carte de bibliothèque.*
- ◆ *Le Service des bibliothèques publiques a élaboré une nouvelle politique provinciale à l'appui des bibliothèques qui disposent des ressources et de l'espace pour exposer des œuvres d'artistes et d'artisans, rehaussant ainsi la vitalité culturelle et créatrice de la collectivité.*

Division de la croissance démographique

La **Division de la croissance démographique** est responsable de la mise en œuvre des politiques gouvernementales visant à contribuer à la croissance démographique et économique du Nouveau-Brunswick grâce à l'attraction et au maintien d'immigrants, au rapatriement, à l'accroissement de l'immigration francophone et au soutien en matière de multiculturalisme.

La Division comprend la Direction de la recherche et des relations fédérales-provinciales-territoriales, la Direction des activités en matière d'immigration, la Direction de l'immigration, de l'établissement et du multiculturalisme et l'Unité de contacts-employeurs.

La **Direction de la recherche et des relations fédérales-provinciales-territoriales** coordonne une approche stratégique des relations fédérales-provinciales-territoriales, représente le gouvernement provincial dans différents groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux sur l'immigration et les politiques, diffuse des renseignements sur les tendances et les politiques en matière de croissance démographique à d'autres secteurs du ministère, à d'autres ministères et au grand public

et offre un soutien à la recherche et aux politiques aux hauts fonctionnaires. Grâce au Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique, elle s'associe avec des collègues de l'Atlantique pour promouvoir des possibilités régionales et faire accroître l'immigration dans cette région.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Poursuite de la coordination de la mise en œuvre de la Stratégie renouvelée de croissance démographique 2014-2017 et du Plan d'action pour favoriser l'immigration francophone 2014-2017.*
- ◆ *Poursuite de la direction de négociations bilatérales avec le gouvernement fédéral et début de la mise en œuvre du nouvel Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur l'immigration, y compris la seule annexe portant sur les immigrants d'expression française au Canada et le protocole d'entente concernant l'échange de renseignements.*
- ◆ *Poursuite de la collaboration avec les autres provinces de l'Atlantique et le gouvernement fédéral pour négocier, élaborer et mettre en œuvre le programme pilote d'immigration au Canada atlantique.*
- ◆ *Présentation de la position du Nouveau-Brunswick et conduite des négociations avec le gouvernement fédéral durant les consultations sur la planification des niveaux d'immigration.*

La **Direction des activités en matière d'immigration** voit à offrir un soutien opérationnel à la division, dans le but d'assurer le fonctionnement efficace du programme d'immigration conformément à l'*Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur l'immigration*. Elle gère et surveille les demandes au Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (PCNB) en les suivant et en en assurant le suivi dans une base de données.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Plus de 1 300 demandes ont été traitées dans le cadre du PCNB. Il y a eu délivrance de 1 315 certificats du PCNB, dont 536 désignations de base et 779 désignations améliorées.*
- ◆ *Il y a eu délivrance de 267 ententes de dépôt pour la catégorie des dépôts remboursables en 2016.*

La **Direction de l'immigration, de l'établissement et du multiculturalisme** est chargée de gérer les dossiers liés à l'immigration ainsi qu'à l'établissement et à l'intégration des immigrants dans la province. La direction gère le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (PCNB), met en place un nouveau plan d'action pour attirer de nouveaux arrivants francophones et attire des travailleurs spécialisés vivant ailleurs au Canada en élaborant, en organisant et en mettant en place des activités de promotion et de recrutement nationaux et internationaux.

FAITS SAILLANTS

- ◆ Il y a eu délivrance de 1 315 certificats de désignation du PCNB au titre des volets suivants :
 - ◆ Travailleur qualifié avec le soutien de l'employeur : 259
 - ◆ Travailleur qualifié avec le soutien familial : 25
 - ◆ Travailleur qualifié avec le soutien communautaire : 0
 - ◆ Initiative stratégique : 67
 - ◆ Entrée express : volet marché du travail : 779
 - ◆ Volet affaires : 185
- ◆ Ces désignations comprennent 2 185 personnes supplémentaires à titre de conjoints et de personnes à charge.
- ◆ La direction a continué à diriger le comité multipartite, travaillant à accueillir les réfugiés syriens. En 2016-2017, les réfugiés syriens ont continué d'arriver au Nouveau-Brunswick, la province ayant réinstallé plus de 1 700 Syriens, soit le plus grand afflux par habitant au Canada.
- ◆ L'unité francophone a participé à de multiples activités de promotion et d'attraction, dont Destination Acadie, la Semaine canadienne et le Festival interceltique de Lorient ainsi qu'à des séances d'information tenues conjointement par le Nouveau-Brunswick et les ambassades canadiennes en France, en Belgique, en Roumanie et au Maroc pour augmenter l'immigration francophone. Ainsi, 24 % des certificats de désignation de base délivrés en 2016-2017 ont été remis à des immigrants francophones.
- ◆ Le Nouveau-Brunswick a organisé et coordonné le premier Forum pancanadien sur l'immigration francophone, une réunion commune de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne et du Forum des ministres responsables de l'immigration.

- ◆ L'unité des travailleurs qualifiés a participé à diverses activités d'attraction et de promotion visant à aider les employeurs néo-brunswickois à combler leurs besoins en main-d'œuvre. Elle a mené des activités de recrutement d'employeurs au Moyen-Orient (Égypte, Émirats arabes unis et Qatar), Hong Kong, Philippines, Royaume-Uni, Pologne, Ukraine, Roumanie et les États-Unis, en partenariat avec une diversité d'ambassades et de consulats.
- ◆ La direction a appuyé la formation de trois groupes de travail multipartites pour les professionnels dans les domaines de la comptabilité, des soins infirmiers et des métiers spécialisés en vue de définir les parcours des personnes formées à l'étranger afin d'obtenir leurs titres de compétences.
- ◆ La direction a appuyé le financement d'un projet pilote pour les réfugiés ayant de l'expérience dans le métier de briqueteur dans le cadre duquel les clients ont reçu une formation et un placement.

L'**Unité de contacts-employeurs** gère les aspects de l'engagement des employeurs dans le cadre du programme pilote d'immigration au Canada atlantique avec les employeurs et les autres intervenants pour atteindre les objectifs énoncés dans la *Stratégie de croissance de l'Atlantique* et le *Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick*. Elle tire parti des partenaires de développement économique et des réseaux d'employeurs existants pour découvrir les employeurs désirant répondre à leurs besoins en main-d'œuvre par l'immigration, en mettant l'accent sur l'engagement des employeurs à l'égard des mesures de soutien à l'établissement des nouveaux arrivants.

FAITS SAILLANTS

- ◆ Le programme pilote d'immigration au Canada atlantique a été lancé officiellement le 27 janvier 2017. La division de la croissance démographique a commencé à désigner les employeurs qui répondaient aux critères, leur permettant de recourir au programme pilote pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre. Soixante-seize employeurs ont été désignés sur deux mois durant l'exercice financier.

- ◆ *Il y a eu 55 activités d'engagement et de séances d'information à l'intention des employeurs au sujet du programme pilote d'immigration au Canada atlantique, qui ont été organisées par l'unité ou auxquelles elle a participé.*

Division des services ministériels

La **Division des services ministériels** a pour mandat de fournir le soutien nécessaire aux activités du ministère en répondant à ses besoins de services internes. Elle assure des services spécialisés qui permettent aux directions opérationnelles d'offrir les programmes. La division gère aussi les services des finances, des ressources humaines, de technologie et d'administration de tout le ministère.

La division comprend la Direction des services des ressources humaines, la Direction des finances et de l'administration, la Direction des services de la gestion de l'information et de la technologie, la Direction de la coordination ministérielle et la Direction de l'excellence du rendement.

À titre de partenaire opérationnel stratégique, la **Direction des services des ressources humaines** offre un soutien et des services à la direction et au personnel afin d'accroître l'efficacité organisationnelle et d'optimiser le rendement, tout en appuyant les stratégies et les objectifs du ministère. Elle voit à la planification de l'effectif, au recrutement, à la classification, aux relations avec les employés et aux relations de travail, à la gestion du rendement, aux langues officielles, à la reconnaissance des employés, ainsi qu'à la stratégie et aux programmes de ressources humaines. Le 1er octobre 2016, les services opérationnels et transactionnels des ressources humaines ont été transférés à Service Nouveau-Brunswick à partir des ministères et des organismes de la partie 1.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Elle a poursuivi l'Initiative des milieux de travail positif, une approche de santé psychologique au travail, visant à améliorer l'engagement et la productivité des employés.*
- ◆ *Plus de 70 % des employés du ministère ont reçu la formation Insights Discovery à ce jour.*

La **Direction des finances et de l'administration** gère les ressources financières du ministère ainsi que des conseils et commissions relevant du ministre, et fournit une assurance en matière d'audit. Elle aide toutes les directions à atteindre leurs objectifs pour la prestation des programmes et des services dans des domaines comme la gestion financière et la production de rapports, la gestion des installations, l'approvisionnement, les systèmes financiers et l'audit interne.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *La direction a offert des services périodiques d'analyse financière et de soutien par rapport aux principales priorités gouvernementales.*
- ◆ *Elle a poursuivi ses projets de consignation et de normalisation des principaux processus financiers et de recouvrement.*
- ◆ *Elle a travaillé à la transition de l'Unité de gestion du portefeuille de la dette vers une nouvelle unité de recouvrement centralisée au gouvernement.*

La **Direction des services de la gestion de l'information et de la technologie** a pour mandat d'assurer le leadership et l'orientation dans la planification, la conception, l'élaboration, l'assurance de la qualité, la gestion des risques, la mise en œuvre et le soutien de solutions de technologie de l'information et de gestion de documents en fonction de la vision et du plan stratégique du ministère. Certains services sont offerts à l'interne au ministère alors que d'autres sont assurés par l'Unité des services des applications organisationnelles de Service Nouveau-Brunswick.

FAITS SAILLANTS

- ◆ *La direction a réalisé les changements nécessaires au Programme d'aide financière aux étudiants pour la première version du Programme des droits de scolarité gratuits du Nouveau-Brunswick.*
- ◆ *La direction a réalisé la migration des images des relations industrielles vers le TRIM et a éliminé l'ancien système d'imagerie.*
- ◆ *Elle a éliminé les anciens scanners et le traitement désuet des images pour le programme Formation et perfectionnement professionnel qu'elle a remplacés en établissant un lien avec les images cataloguées dans le TRIM.*

- ◆ Elle a fini d'améliorer la composante de la gestion des dossiers des services des défenseurs.
- ◆ Elle a continué à travailler afin de faire la transition de tous les serveurs Windows de 2008 vers des serveurs Windows de 2012.
- ◆ La direction a terminé la migration du système du GED vers de nouveaux serveurs Web.

La **Direction de la coordination ministérielle** assure les services de coordination interne nécessaires au fonctionnement du ministère. Elle coordonne l'information du ministère et offre d'autres services administratifs aux membres du Comité des cadres supérieurs. Elle produit les rapports annuels et divers cahiers d'information pour le ministre et les membres du Comité des cadres supérieurs. Elle coordonne également l'acheminement de la correspondance des bureaux du ministre et du sous-ministre.

FAITS SAILLANTS

- ◆ Réception et coordination de plus de 4 200 demandes d'information par Internet.
- ◆ Coordination des réponses à plus de 850 articles de correspondance reçus par le ministre et le sous-ministre.

La **Direction de l'excellence du rendement** assure un leadership interministériel dans la planification stratégique et dans la mise en œuvre complète du système de gestion officielle. Ce système vise à changer la culture du gouvernement et la façon dont le gouvernement fonctionne, tout en fournissant la meilleure valeur possible aux contribuables. Il prévoit une approche structurée de gestion des stratégies, de gestion des initiatives, de gestion quotidienne, de gestion des processus et de gestion du rendement. La direction dirige et facilite l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique, et elle met en place et surveille un modèle de planification et de responsabilité ministériel.

FAITS SAILLANTS

- ◆ Instauration de la gestion quotidienne dans environ 30 % du ministère.
- ◆ Formation de 101 personnes comme chercheurs de gaspillage, générant des économies de plus de 100 000 \$.
- ◆ Poursuite de la mise au point des plans de travail des directions et du système de planification et de responsabilisation

Information financière

Recettes brutes du ministère (en milliers de dollars)

État des opérations financières pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017

	Budget	Réel	Écart plus/(moins)	Notes
Autres intérêts créditeurs	19 726,0 \$	18 055,4 \$	(1 670,6 \$)	(1)
Licences et permis	2 333,0 \$	1 702,2 \$	(630,8 \$)	
Vente de biens et services	3 996,0 \$	3 578,8 \$	(417,2 \$)	
Recettes diverses	12 676,0 \$	21 308,8 \$	8 632,8 \$	(2)
Subventions conditionnelles - Canada	120 438,0 \$	126 546,2 \$	6 108,2 \$	(3)
Totaux – Recettes ordinaires	159 169,0 \$	171 191,4 \$	12 022,4 \$	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les *notes afférentes à l'état des opérations financières*.

Recettes au compte à but spécial (en milliers de dollars)

État des opérations financières pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017

	Budget	Réel	Écart plus/(moins)	Notes
Programme canadien de prêts aux étudiants	2 389,0 \$	1 702,0 \$	(687,0 \$)	
Fonds en fiducie pour bibliothèques	200,0 \$	426,6 \$	226,6 \$	
Fonds de bourses d'études du CCNB	1,0 \$	0,8 \$	(0,2 \$)	
Projets recouvrables	150,0 \$	150,0 \$	0,0 \$	
Totaux – Recettes au compte à but spécial	2 740,0 \$	2 279,4 \$	(460,6 \$)	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les *notes afférentes à l'état des opérations financières*.

Dépenses brutes du ministère (en milliers de dollars)

État des opérations financières pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017

	Budget	Réel	Écart plus/(moins)	Notes
Services ministériels	5 594,0 \$	5 575,0 \$	(19,0 \$)	
Bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick	17 201,0 \$	15 940,2 \$	(1 260,8 \$)	(4)
Croissance démographique	5 787,5 \$	6 090,3 \$	302,8 \$	
Éducation postsecondaire	161 701,0 \$	158 207,4 \$	(3 493,6 \$)	(5)
Apprentissage pour adultes	11 166,8 \$	14 042,0 \$	2 875,2 \$	(6)
Travail et politique	7 997,0 \$	6 854,6 \$	(1 142,4 \$)	(7)
Développement de l'emploi	27 723,0 \$	21 913,6 \$	(5 809,4 \$)	(8)
Entente Canada-NB sur le fonds pour l'emploi	10 682,0 \$	13 473,2 \$	2 791,2 \$	(9)
Entente Canada-NB sur le développement du marché du travail	89 426,4 \$	95 739,3 \$	6 312,9 \$	(10)
Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes	276 348,3 \$	276 347,9 \$	(0,4 \$)	
Totaux – Dépenses ordinaires	613 627,0 \$	614 183,5 \$	556,5 \$	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les *notes afférentes à l'état des opérations financières*.

Dépenses au compte à but spécial (en milliers de dollars)

État des opérations financières pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017

	Budget	Réel	Écart plus/(moins)	Notes
Programmes canadien de prêts aux étudiants	2 225,0 \$	1 747,0 \$	(478,0 \$)	
Fonds en fiducie pour bibliothèques	283,0 \$	479,5 \$	196,5 \$	
Fonds de bourses d'études du CCNB	0,0 \$	120,6 \$	120,6 \$	
Projets recouvrables	150,0 \$	128,7 \$	(21,3 \$)	
Totaux – Dépenses au compte à but spécial	2 658,0 \$	2 475,8 \$	(182,2 \$)	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les *notes afférentes à l'état des opérations financières*.

Résumé de l'organisme de services spéciaux – Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – recettes et dépenses (en milliers de dollars)

État des opérations financières pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017

	Budget	Réel	Écart plus/(moins)	Notes
Solde d'ouverture	1 026,4 \$	1 026,4 \$		
Recettes				
Rendement du capital investi	2,0 \$	1,8 \$	(0,2 \$)	
Vente de biens et services	1 201,0 \$	1 285,9 \$	84,9 \$	
Recettes diverses	4,0 \$	7,0 \$	3,0 \$	
Transfert de ministères	3 659,0 \$	3 773,3 \$	114,3 \$	
Total - Recettes	4 866,0 \$	5 068,0 \$	202,0 \$	
Dépenses	4 854,0 \$	4 959,0 \$	105,0 \$	
Excédent (déficit) pour l'exercice	12,0 \$	109,0 \$	97,0 \$	
Solde de fermeture	1 038,4 \$	1 135,4 \$		

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les *notes afférentes à l'état des opérations financières*.

Notes afférentes aux données financières de 2016-2017

Note 1 Autres intérêts créditeurs

Les revenus plus faibles que prévu sont principalement attribuables à des taux d'intérêt inférieurs.

Note 2 – Recettes diverses

L'écart est principalement attribuable à la conservation d'un plus grand nombre de dépôts que prévu au titre du Programme d'aide aux entrepreneurs immigrants.

Note 3 – Subventions conditionnelles – Canada

L'écart est principalement attribuable à la réception de recettes supplémentaires en 2016-2017 pour l'Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le Fonds pour l'emploi et l'Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le développement du marché du travail.

Note 4 – Bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick

L'écart est principalement attribuable à l'utilisation de fonds de la Stratégie en matière de littératie par l'intermédiaire du Programme communautaire d'apprentissage pour adultes.

Note 5 – Éducation postsecondaire

L'écart est principalement attribuable à une participation plus faible que prévu aux programmes d'aide financière aux étudiants, dont la Prestation pour l'achèvement des études dans le délai prévu, les Bourses du Nouveau-Brunswick et le Programme d'aide au remboursement.

Note 6 – Apprentissage pour adultes

L'écart est principalement attribuable à une augmentation des dépenses liées à la Stratégie d'alphabétisation des adultes et au programme Compétences essentielles au travail, ainsi qu'à la contribution du ministère au Projet d'harmonisation de l'apprentissage en Atlantique.

Note 7 – Travail et politique

L'écart est principalement attribuable à des économies au chapitre des salaires et des frais de déplacement en raison d'une réduction du nombre d'audiences prévues par le Tribunal d'appel des accidents au travail, ainsi qu'à des postes à court terme vacants dans différentes régions.

Note 8 – Développement de l'emploi

L'écart est principalement attribuable à des dépenses budgétaires plus faibles que prévu dans le cadre du programme de continuum jeunesse, contrebalancées par un déficit du programme Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED).

Note 9 – Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le Fonds pour l’emploi

L'écart est principalement attribuable à une augmentation des dépenses liées aux programmes d'aptitudes à l'emploi et d'accroissement de l'emploi (activités régulières) et à l'initiative Promesse d'emploi et au programme Formation et perfectionnement professionnel en raison de l'obtention de fonds fédéraux supplémentaires.

Note 10 – Entente Canada – Nouveau-Brunswick relative au développement du marché du travail

L'écart est principalement attribuable à une augmentation des dépenses dans le cadre des programmes de services d'emploi et de Formation et de perfectionnement professionnel en raison de l'obtention de fonds fédéraux supplémentaires.

REMARQUE : Le rapport annuel a été rédigé avant le dépôt des États financiers officiels 2016-2017, volume 2, comme prescrit dans le document des Comptes publics du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Par conséquent, les données financières ci-jointes peuvent ne pas tenir compte des chiffres vérifiés définitifs tels que déclarés dans les comptes publics.

Résumé des dépenses – Programme d’emploi, d’alphabétisation et des compétences essentielles au travail en 2016-2017 (en milliers de dollars)

Programmes d'emploi	Entente Canada-NB sur le Fonds pour l'emploi	Développement de l'emploi	Entente Canada-NB relative au développement du marché du travail	Total
Aptitudes à l'emploi	806,4 \$	927,5 \$	159,1 \$	1 893,0 \$
Accroissement de l'emploi	3 049,1 \$	8 713,9 \$	16 029,4 \$	27 792,4 \$
Formation et perfectionnement professionnel	4 707,1 \$		42 418,7 \$	47 125,8 \$
Stage d'emploi étudiant pour demain	684,9 \$	5 146,9 \$	1 311,4 \$	7 143,2 \$
Services d'emploi	568,6 \$	5 024,1 \$	23 517,9 \$	29 110,6 \$
Initiative pour les travailleurs âgés		430,3 \$		430,3 \$
Programmes d'études du RésCAA	2 450,0 \$			2 450,0 \$
Centre d'accès communautaire	223,5 \$			223,5 \$
Total partiel des programmes	12 489,6 \$	20 242,7 \$	83 436,5 \$	116 168,8 \$
Administration	983,6 \$	1 670,9 \$	12 302,8 \$	14 957,3 \$
Total des dépenses des programmes d'emploi	13 473,2 \$	21 913,6 \$	95 739,3 \$	131 126,1 \$
Budget 2016-2017	10 682,0 \$	27 723,0 \$	89 426,4 \$	127 831,4 \$
Écart plus/(moins)	2 791,2 \$	(5 809,4 \$)	6 312,9 \$	3 294,7 \$

Résumé des activités de dotation

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2017-2016 du ministère.

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 décembre de chaque année		
Type de poste	2016	2015
Permanent	701	725
Temporaire	196	185
TOTAL	897	910

Le ministère a annoncé 53 concours, dont 8 concours ouverts (publics) et 45 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a procédé aux nominations suivantes en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

Type de nomination	Description de la nomination	Disposition de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Nombre
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : – un niveau d'expertise et de formation poussé; – un haut niveau de compétences techniques; – l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	3
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) des services publics.	16(1) or 16(1)(c)	8
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	2
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant le favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère ni auprès de l'Ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

Projet de loi no	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des modifications
39	<i>Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail</i> http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1238&legi=58&num=0&page=	Le 28 juin 2016	La modification a créé une présomption établissant que l'état de stress post-traumatique est un accident de travail pour les pompiers, les travailleurs paramédicaux et les agents de police.
24	<i>Loi mettant en œuvre des initiatives de la révision stratégique des programmes</i> http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1221&legi=58&num=0&page=	Le 8 juillet 2016	Ce projet de loi omnibus a abrogé les dispositions des lois concernant l'établissement de la Commission de révision de l'aide aux étudiants du postsecondaire et la Société sur la formation professionnelle dans le secteur privé.
30	<i>Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi</i> http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1227&legi=58&num=0&page=	Le 8 juillet 2016	La modification a augmenté le congé de soignant et a harmonisé les exigences relatives à la tenue de dossiers avec la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.
43	<i>Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire</i> http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1242&legi=58&num=0&page=	Le 8 juillet 2016	La modification a instauré une bourse pour frais de scolarité et a supprimé l'exigence voulant que les étudiants doivent d'abord obtenir un prêt direct avant d'être admissibles au Programme des droits de scolarité gratuits. Elle a élargi le pouvoir de réglementation du lieutenant-gouverneur en conseil de prescrire un nombre maximal d'années pendant lesquelles un étudiant peut recevoir des frais de scolarité gratuits. Elle a aussi établi une liste des établissements d'enseignement et des programmes auxquels un étudiant doit être inscrit pour être admissible au Programme des droits de scolarité gratuits.
4	<i>Loi modifiant la Loi sur l'enseignement et la formation destinés aux adultes</i> http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1270&legi=58&num=0&page=	Le 16 décembre 2016	La modification a corrigé une petite erreur dans le texte français de la Loi.
15	<i>Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail</i> http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1281&legi=58&num=0&page=	Le 16 décembre 2016	La modification a réglé les questions qui sont ressorties de la première phase de l'examen exhaustif de la législation associée à l'indemnisation des accidents du travail au Nouveau-Brunswick. Elle a aussi amélioré la structure de gouvernance du conseil d'administration pour s'assurer que l'expérience et les connaissances sont maintenues et transmises aux nouveaux membres du conseil. La modification a mené à l'adoption de modifications pour conférer le pouvoir approprié à Travail sécuritaire NB de conclure des ententes et clarifier les questions financières, dont le calcul du taux de rendement des fonds de pension.

Modifications réglementaires/nouveaux règlements

No du régl.	Nom du règlement	Date de dépôt	Résumé des modifications
2016-60	<i>Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire – modification au Règlement général</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2016/2016-60.pdf	Le 31 octobre 2016	Le règlement a établi les conditions d'approbation du Programme de droits de scolarité gratuits.
2017-8	<i>Loi sur les normes d'emploi – Salaire minimum</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2017/2017-8.pdf	Le 20 mars 2017	Le règlement a fait passer le salaire minimum au Nouveau-Brunswick à 11 \$ l'heure à partir du 1er avril 2017.

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du ministère en 2016-2017 se trouvent à l'adresse : http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/procureur_general/lois_et_reglements.html

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail continue de mettre en œuvre le plan d'action ministériel qui a été élaboré en réponse au *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*. Le plan d'action cible quatre axes précis : la langue de service, la langue de travail, le développement des deux communautés linguistiques officielles et la connaissance de la *Loi* et des autres obligations. Le plan d'action est géré par la Direction des services des ressources humaines.

Le plan d'action de 2016 du gouvernement provincial a fourni aux ministères différentes initiatives à entreprendre au cours des cinq années à venir.

Axe 1

Activités qui ont été tenues pour répondre à l'objectif de la langue de service

- Promotion du module iLearn au moyen d'une demande officielle adressée au personnel de suivre le module sur la langue de service afin d'accroître la sensibilisation et les connaissances. Taux d'achèvement du module iLearn au 31 mars 2017 : Langue de service, 43 %.
- De la correspondance sur la langue de service a été envoyée à tous les employés, dont le lien vers la trousse d'outils du gouvernement pour offrir un accès facile à tous les renseignements sur les langues officielles.
- Consultation et discussions régulières entre les conseillers en ressources humaines et les gestionnaires pour mieux répondre aux exigences des profils linguistiques et aux besoins. Le pourcentage d'achèvement des profils linguistiques pour 2016-2017 était de 87,8 %.

AXE 2

Activités qui ont été tenues pour répondre à l'objectif de la langue de travail

- Promotion du module iLearn au moyen d'une demande officielle adressée au personnel de suivre le module sur la langue de travail afin d'accroître la sensibilisation et les connaissances. Taux d'achèvement du module iLearn au 31 mars 2017 : Langue de travail, 38 %.
- De la formation linguistique en langue seconde a été offerte aux employés qui répondaient aux exigences de la Politique sur la formation linguistique en langue seconde du ministère. Onze employés ont reçu de la formation en langue seconde.
- De la correspondance sur la politique sur la langue de travail a été envoyée à tous les employés, dont le lien vers la trousse d'outils du gouvernement pour offrir un accès facile à tous les renseignements sur les langues officielles.

AXE 3

Activités qui ont été tenues pour répondre à l'objectif de la promotion des langues officielles

- Tous les employés étaient obligés de suivre les modules iLearn sur la langue de service et la langue de travail.
- Grâce au Programme d'orientation du ministère, les nouveaux employés doivent se familiariser avec la *Loi sur les langues officielles* en effectuant les modules obligatoires iLearn.
- Dans le cadre du processus annuel de gestion du rendement, tous les employés devaient prendre connaissance de la *Loi sur les langues officielles*.
- De la correspondance a été envoyée à tous les employés, dont des liens rapides vers la *Loi sur les langues officielles* et la trousse d'outils.

AXE 4

Activités qui ont été tenues pour répondre à l'objectif de la connaissance de la *Loi sur les langues officielles*

- La coordonnatrice des langues officielles du ministère a assisté aux réunions trimestrielles organisées par le Conseil du trésor pour rester au fait de toutes les activités entourant les langues officielles et intervenir de manière proactive dans ces dernières.
- De la correspondance sur les exigences entourant les langues officielles a été envoyée à tous les employés. Les renseignements comprenaient des liens vers la boîte d'outils, les politiques sur les langues officielles et la partie du site intranet fournissant de l'information sur les langues officielles.

Conclusion

Ces résultats témoignent des retombées favorables des diverses initiatives entreprises dans le cadre du plan d'action en matière de sensibilisation et d'acceptation des langues officielles au sein du ministère.

Résumé des recommandations du Bureau de la vérificatrice générale

Entente sur le développement du marché du travail (2012) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2012V1/AGRepf.pdf	Recommandations	
	Total	Adoptées
Formation et perfectionnement professionnel	2	2
Affectation des frais d'administration	4	4

Entente sur le marché du travail (2012) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2012V1/AGRepf.pdf	Recommandations	
	Total	Adoptées
Formation et perfectionnement professionnel	1	1
Documentation des renseignements sur les clients	1	1
Admissibilité des clients	1	1
Rajustements lors d'audit	1	1

Entente sur le développement du marché du travail (2013) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2013V1/Agrepf.pdf	Recommandations	
	Total	Adoptées
Comptabilisation des services et des subventions contractuels	1	1
Recouvrement intégral des coûts et méthode d'estimation	2	2

Entente sur le marché du travail (2013) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2013V1/Agrepf.pdf	Recommandations	
	Total	Adoptées
Rajustements lors de l'audit	1	1
Signature des lettres d'offre	1	1

Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (2013) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2013V1/Agrepf.pdf	Recommandations	
	Total	Adoptées
Signature de contrats	1	1
Surveillance des promoteurs de projet	1	1

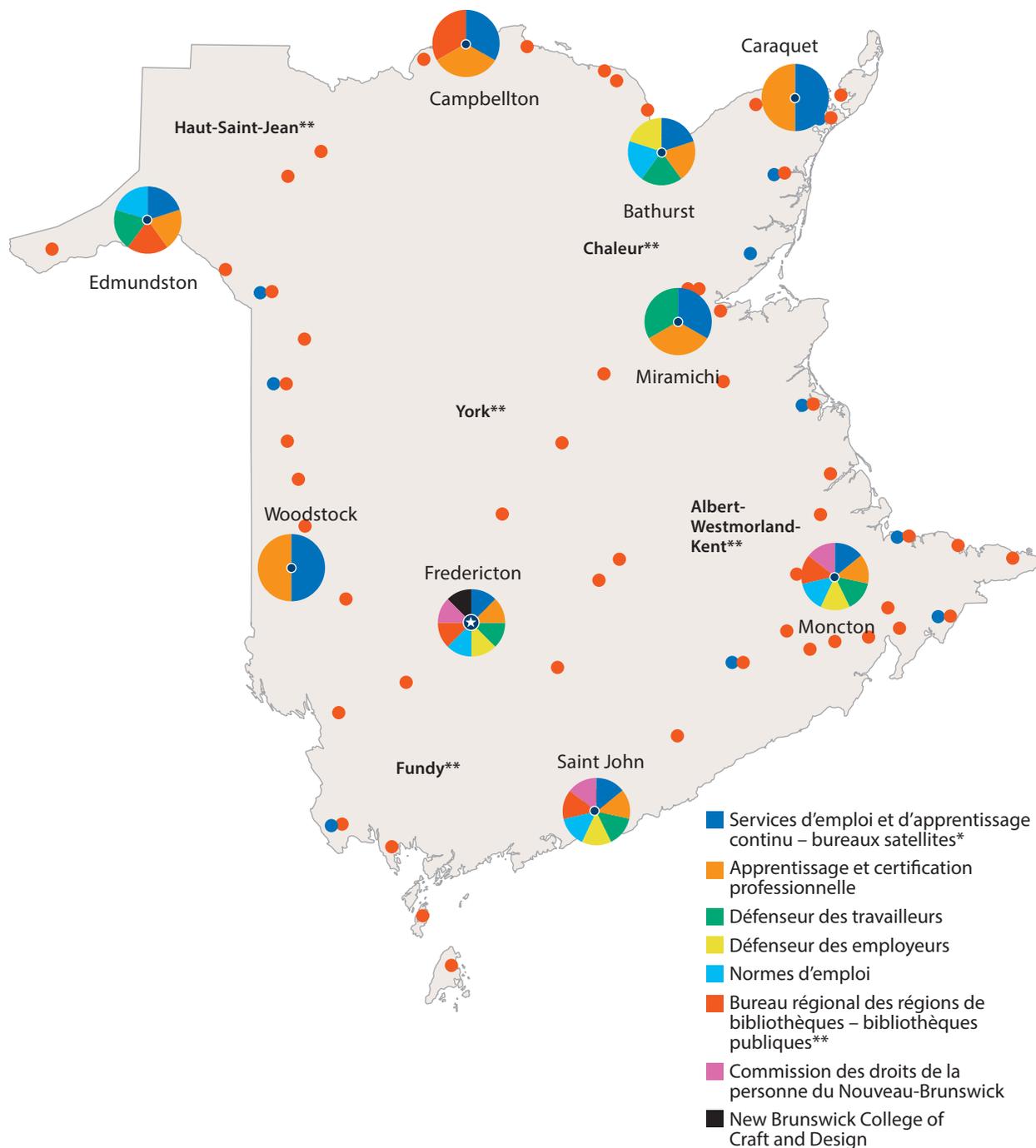
Comptes débiteurs (2013) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2013V1/Agrepf.pdf	Recommandations	
	Total	Adoptées
Prêts étudiants	1	1
Trop-payés des programmes d'emploi	1	0
Résumé	Total	Adoptées
	19	18

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail n'a reçu aucune (0) divulgation d'acte répréhensible durant l'exercice 2016-2017.

Annexe A

Services et emplacement des bureaux du ministère



* Les Services d'emploi et d'apprentissage continu ont des bureaux satellites à Shippagan, à Tracadie, à Neguac, à Grand-Sault, à Perth-Andover, à Sussex, à St. Stephen, à Richibucto, à Sackville et à Shediac.

** En plus des cinq bureaux régionaux, le Nouveau-Brunswick compte 63 bibliothèques publiques, soit 11 dans la région Chaleur, 14 dans la région de York, 12 dans la région du Haut-Saint-Jean, 16 dans la région d'Albert-Westmorland-Kent et 10 dans la région de Fundy.